

Séance du 24 juin 2022

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

24-06-2022-06

Date de convocation le 16/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes CAZENAVE, BAZIARD, DAUBAS, GUITTONNEAU, ETCHART et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE, LAMASOU, LAPETRE LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : Mme GUITTONNEAU

Avaient donné pouvoir : Mme LOQUET pouvoir à M. CLAVÉ,
Mr HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA,
Mme GRAUX pouvoir à M. SALEFRANQUE

Décision Modificative de crédits 01 2022 Budget Principal

Le budget ne prévoit pas de crédit pour solder l'opération du complexe sportif 66, et notamment ceux nécessaires à couvrir les frais facturés après l'année de parfait achèvement.

Le Maire propose la décision modificative suivante pour passer les écritures :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (23) : Constructions	-10 000,00		
2313 (23) : Constructions - 66	10 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte la présente décision modificative

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 064-216403964-20220704-24_06_2022_06-DE